

le présent gouvernement étudiera l'opportunité de réduire le coût de la construction d'habitations à loyer modique.

Ensuite, il y a la question des recherches pour l'industrie de la construction d'habitations. Mes honorables amis d'en face en ont parlé il y a quelques minutes. Nous savons tous que l'industrie dépense d'énormes sommes d'argent à l'égard de recherches visant à découvrir la façon la meilleure, ainsi que la plus économique, de construire. Il me semble que la Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait effectuer des recherches parallèles à l'égard de la construction d'habitations en vue de découvrir de nouveaux matériaux et de nouvelles méthodes. Nous, des métiers de la construction, nous sommes toujours opposés aux maisons préfabriquées. Nous aimons les voir bâtir sur place. Néanmoins, je crois que le ministre pourrait porter quelque attention à cet aspect de la question.

Je désire signaler un autre point au ministre. Il s'agit de la production de plans pour la construction de maisons à bon marché. Il est vrai que l'an dernier, la Société centrale d'hypothèques et de logement a publié les plans d'une maison à bon marché.

Toutefois, à mon sens, la Société ne fait pas assez de publicité autour de ses plans. Je pense qu'elle devrait en faire davantage. La Société devrait mettre au point une série de plans d'habitations à prix modique pouvant être construites dans diverses parties du Canada, parce qu'un genre de maison peut convenir à Vancouver et n'être pas approprié à l'Ontario ni au Québec. Je voudrais signaler au ministre qu'il faut qu'il amène son ministère à envisager la préparation de plans d'habitations à prix modique appropriés aux diverses parties du pays, des plans qui permettraient la construction de maisons confortables à un prix inférieur à ceux qui ont cours aujourd'hui.

Je pense que c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je suis heureux d'avoir pu prendre part au débat.

(Texte)

M. Racine: Monsieur le président, il va sans dire que nous approuvons d'emblée le projet de résolution que l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) soumet à la Chambre, lequel tend à :

...porter de sept cent cinquante millions de dollars à un milliard de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

Je me rappelle que, l'an dernier, l'honorable ministre des Travaux publics avait rappelé à la Chambre que le but de la loi nationale sur l'habitation était d'aider les

personnes à revenu moyen à devenir propriétaires d'une maison ou à se trouver un logis convenable à un prix qu'elles pouvaient payer.

D'ailleurs, le 20 janvier 1959, comme en fait foi la page 129 du compte rendu officiel des débats, je félicitais le gouvernement et je disais :

L'an dernier, le gouvernement a fait un effort appréciable en vue d'accélérer la construction de logements au pays, mais, malheureusement, cet effort n'a pas eu et n'aura pas les mêmes effets dans les localités rurales.

J'ajoutais :

Les compagnies d'assurance-vie, pour la plupart, fournissent les sommes d'argent nécessaires à la construction domiciliaire et ne sont guère intéressées à faire des placements dans nos campagnes.

A ce moment-là, monsieur le président, j'avais reçu des chambres de commerce de la circonscription que je représente une résolution qui demandait entre autres choses :

...que le gouvernement fédéral garantisse les prêts faits par les Caisses populaires sur les maisons d'habitation, sur la même base que les compagnies d'assurance-vie, afin de faciliter la construction et de donner l'avantage à chaque famille de posséder sa propre maison, ce qui, par ricochet, ne manquerait certainement pas d'aider à parer au chômage saisonnier.

Je remarque aussi, selon un fascicule émanant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, que les prêts de ladite Société peuvent s'élever jusqu'à \$15,300. J'avoue franchement qu'un montant de \$15,300 serait peut-être un peu élevé, dans les centres ruraux, mais je demande à l'honorable ministre s'il ne serait pas opportun d'étudier un plan visant à assurer à nos petits propriétaires des centres ruraux un prêt de \$5,000, par exemple. Selon le tableau des mensualités comportant l'amortissement du principal à un taux d'intérêt de 6 p. 100, je constate qu'un prêt de \$6,000 coûterait \$35.69 par mois, principal et intérêt, à une personne qui possède sa maison. Dans les circonstances, je suis d'avis qu'un prêt semblable serait très avantageux pour les citoyens des centres ruraux.

La loi nationale sur l'habitation a fait beaucoup de bien dans les centres urbains et nous devons féliciter ceux qui l'ont fait adopter, mais je me demande maintenant s'il ne serait pas possible d'accorder les mêmes avantages à ceux qui demeurent dans les centres ruraux.

Je suggère donc à l'honorable ministre des Travaux publics d'étudier la possibilité d'accorder des prêts qui pourraient varier, selon l'évaluation municipale, dans les centres ruraux d'une population de plus ou moins de 5,000 âmes. A mon sens, une mesure semblable aiderait nos jeunes à se procurer la maison à laquelle ils ont droit.